



La lettre des
ELUS LOCAUX

L'HEBDO DU MAIRE

N° 270 - VENDREDI 14 JUIN 1991

RENDEZ-VOUS AVEC... Jean-Pierre SUEUR

Nouveau secrétaire d'Etat aux Collectivités locales, Jean-Pierre Sueur détaille, pour la Lettre des élus locaux, les premières orientations de son action.

Quels sont vos projets sur les dossiers dont vous avez la charge?

Le texte sur l'administration territoriale a déjà été voté, à l'Assemblée nationale, sous une forme très différente de sa version originale. C'est la concertation qui a été choisie. Pour la coopération intercommunale, contrairement aux avant-projets, les communautés de villes et de communes ne se substituent pas à ce qui existe (SIVOM, communautés urbaines). C'est une possibilité supplémentaire qui est offerte. Pour l'avenir, j'aimerais réussir à faire avancer les questions concernant les personnels des collectivités locales, le dossier des polices municipales, la question préoccupante des pompes funèbres pour laquelle le statu quo serait la pire des choses. Au-delà des questions techniques et institutionnelles, ce qui me passionne, ce sont les collectivités locales comme acteurs du changement dans ce pays. Je crois que l'on a beaucoup à faire en interministériel. Il y a des dynamiques à créer, pour l'emploi, comme pour la culture ou la coopération internationale. Enfin, je suis maire d'Orléans, mais cela ne veut pas dire qu'ici je vais être le ministre des Villes, je vais être aussi le "ministre des Villages" et j'y tiens beaucoup parce qu'il faut avoir, à l'égard des communes rurales, une stratégie très dynamique.

Le statut de l'élu sera-t-il, un jour, présenté au Parlement?

Madame le Premier ministre, dans son discours d'investiture, a clairement cité le statut des élus comme une des réformes qu'elle entendait mettre en oeuvre. Dès mon arrivée ici, je me suis saisi du dossier, j'ai demandé que les réunions interministérielles reprennent sur ce sujet. Il reste un certain nombre de choses à préciser, de nature financière et c'est le noeud du problème, parce que cela représentera une charge pour les collectivités. La mise en oeuvre peut cependant être étalée dans le temps. Je souhaite que l'on enclenche le dispositif concrètement. On doit en profiter pour jouer complètement la carte de la transparence. Si quelqu'un est maire adjoint dans une grande ville, il est évident que cette fonction lui prendra un nombre d'heures important dans la semaine. Si l'on veut que tous les citoyens puissent avoir accès aux fonctions électives, il faut traiter le problème. On pourrait prévoir un système de congés, d'autant qu'on est déjà en train d'accorder le bénéfice d'un tel dispositif aux responsables d'association qui vont siéger dans des instances publiques.

Comment abordez-vous la question de la fonction publique territoriale?

Je considère qu'il faut débloquer les filières les unes après les autres. La procédure passe par des notes d'orientation, puis par des discussions avec les partenaires et la publication de décrets. Il me semble important de rester attaché au principe de la parité avec la fonction publique d'Etat, faute de quoi l'on risque de créer des disparités injustifiées. Il y a aussi des spécificités, toute la question est de trouver le bon équilibre. Le dialogue entre associations d'élus et syndicats me semble une bonne voie d'approche du problème. Il faut éviter une situation d'anarchie, entre d'une part les fonctionnaires des collectivités locales et ceux de l'Etat, et d'autre part à l'intérieur même des collectivités locales. C'est ainsi qu'une surenchère dans les primes ne me paraît répondre ni à l'intérêt des collectivités, ni à celui des personnels.